

**Motion du 21 janvier 2008 de Mmes Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Grégoire Carasso: «Pour Mathilde» (4<sup>e</sup> âge, EMS, services sociaux et voisinage).**

(acceptée par le Conseil municipal lors  
de la séance du 17 mars 2008)

*MOTION*

Considérant:

- qu'un bon voisinage est gage de qualité de vie par le partage autant des joies que des soucis;
- qu'un engagement citoyen dans un esprit de bon voisinage a cependant des limites;
- que ceux et celles de nos aîné-e-s qui décident de rester le plus longtemps possible à la maison adoptent, ce faisant, aussi une attitude de solidarité citoyenne et permettent des économies très substantielles à la collectivité;
- que les services sociaux se doivent d'être un relais professionnel lorsque l'engagement d'entraide entre les générations atteint ses limites;
- que lesdits services disposent de tous les moyens techniques de travailler en réseau,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que, lorsque le moment est venu de solliciter un accueil en établissement médico-social, une prise en charge particulière et prioritaire soit accordée à nos aîné-e-s qui avaient décidé jusqu'alors de rester le plus longtemps possible à la maison;
- que, dans ces circonstances, les demandes du voisinage soient prises en compte au même titre que celles de la famille, au cas où celle-ci démissionne de ses devoirs ou n'existe plus.